

Lettres patentes d'Alphonse de Poitiers ratifiées par sa femme, Jeanne de Toulouse, confirmant la formation du district de Monflanquin à l'exception des quatre paroisses de Montaut, Saint-Étienne, Estrades et Dévillac qu'il retranche pour les mettre dans la juridiction de Villeréal, mars 1269.

Privilèges accordés aux habitants de Monflanquin. (Mss. Doat, 74<sup>e</sup> vol., f. 216. Bibl. Nat. De Paris.)

*Alfonsus filius regis francie, comes pictavie et tholose universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino.*

Alphonse, fils du roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut dans le Seigneur.

*Notum itaque facimus quod nos habitatoribus et habitaturis in postgerum honorem, beulencam seu districum bastide nostre de Monteflanquino dudum per bone memorie Guilelmum de Balneolis, militem, quondam senescallum nostrum Agennensem assignatum certis distinctum, prout in littera distic Guillelmi super hoc confecta plenius dicitur contineri concedimus et etiam confirmamus ; hoc excepto quod parochias de Montealto, de Devillaco, d'Estradis, et S. Stephani de Leventes, quas ad bastidam Ville Regalis quoad honorem volumus pertinere, tanquam in littera prefati Guillelmi fueint comprehense in concessione husiusmodi, volumus assignari. (...)*

*In cuius rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris fecimus apponi. Et nos Johanna... Datum apud Ruppen.*

(...) nous faisons savoir que nous accordons aux habitants actuels et à venir de notre bastide de Monflanquin, l'honneur, territoire ou district tel qu'il a été auparavant délimité par Guillaume de Bagnols, chevalier, quand vivait notre Sénéchal d'Agenais, de bonne mémoire, et que l'on peut voir plus amplement dans sa lettre, et **le confirmons après, toutefois, en avoir détaché les paroisses de Montaut, Dévillac, Estrades et S. Étienne de Leventes que nous voulons mettre dans l'honneur de la bastide de Villeréal à laquelle nous les attribuons (...)**

En foi de quoi nous avons fait apposer notre sceau. Et nous Jeanne...